



Repères historiques alsaciens

VIIIème siècle avant J.-C. à 58 avant J.-C., l'Alsace celtique :

La région située entre Vosges et Rhin participe de la civilisation protoceltique (1500 à 800 avant J.-C.). De celle-ci est issu le premier peuplement véritablement connu, celui des Celtes, qui sont présents à partir du VIIIème siècle avant J.-C. Le Rhin n'est pas une frontière.

Le monde celtique, la celtie, ne formera jamais un ensemble politique. Il est constitué de tribus. C'est une notion géographique et culturelle.

Au début du premier siècle avant J.-C., la situation des différentes tribus présentes dans la région est la suivante :

- Trévires au Nord du Seltzbach,
- Médiomatriques au Nord du Landgraben,
- Séquanes au Sud du Landgraben,
- Germains.

Vers 70 av. J.-C., sous une nouvelle pression des Germains, les Trévires sont repoussés vers l'Ouest, les Médiomatriques en « Alsace-Bossue », les Séquanes vers la Saône. Arrivées des

Némètes, des Triboques, des Rauraques et des Suèves (ces derniers ne s'installent pas).

58 avant J.-C. à 406 après J.-C., l'Alsace romaine :

En 58 av. J.-C., César bat *Ariovist* (Arioviste) et ses Suèves près de *Sennheim* (Cernay). C'est le début de la présence romaine.

La tribu des Séquanes avait demandé aux Suèves, des Germains, de l'aider dans sa lutte contre les Eduens. Ce qu'ils firent. A titre de récompense les Suèves se sont installés sur une partie du territoire séquane. De leur côté les Helvètes envisageaient d'émigrer vers l'Ouest. Tout cela déplut aux Romains qui engagèrent le combat contre Ariovist et ses Suèves. Après les avoir battus, comme ils avaient battu les Helvètes, les Romains commencent à prendre la région dans leur giron et ce pour plusieurs siècles.

La région (cités des Némètes, des Médiomatriques, des Triboques et des Rauraques) est intégrée à l'Empire Romain, en l'occurrence d'abord à la Belgique jusque vers 30 av. J.-C., puis à la Germanie Supérieure, qui a pour capitale Mayence. Toutes ces provinces se situent dans ce que les Romains appellent les Gaules.

Dès le premier siècle, invasions germaniques, qui se succéderont. Celtes, Germains et Romains cohabitent, leurs langues aussi. Le Rhin est frontière jusqu'en 88 ap. J.-C. et le redevient en 260 ap. J.-C.. Entre temps la frontière est située au-delà des champs décumates, sur le limes. La principale ville est Argentoratum. Le camp est créé vers 12 av. J.-C. et la ville vers 70 ap. J.-C.

En 297, une nouvelle subdivision administrative intervient. Le Nord de la région est rattaché à la Germanie première et le Sud à la Grande Séquanie.

En 352, début de l'installation des Alamans.

En 395, partage de l'Empire Romain en Empire d'Occident et en Empire d'Orient.

En 406, Rome abandonne la ligne du Rhin qui n'est plus une frontière.

Au mois de décembre 406 de très forts contingents de Suèves, de Vandales et d'Alains franchissent le Rhin. C'est la grande migration, notamment en Europe de l'Ouest, des Germains dont la poussée avait commencé dès l'Antiquité. Elle se poursuivra durant tout le Vème siècle.

406 à 1648, l'Alsace allemande :

Après des infiltrations, des invasions depuis le milieu de la période romaine, les Alamans suivis de peu par les Francs, s'installent définitivement dans la région : les Francs au nord du Seltzbach, les Alamans au sud. L'Alsace devient un pays de langue allemande. Les Francs, les Alamans, mais aussi les Wisigoths et les Burgondes créent progressivement leurs royaumes sur l'espace des anciennes Gaules romaines. Ce sont, avant tout, les Francs qui vont apparaître comme les adversaires et, en même temps, comme les héritiers des Romains. Partant de la petite Francia située Outre-Rhin, alliés à l'Eglise et soutenus par elle, ils vont construire un empire, dont l'expansion la plus grande se réalise par Charlemagne, et devenir ainsi, d'une certaine façon, les éclaireurs de l'Europe.

En 451, invasion des Huns battus par une coalition germano-gallo-romaine (champs catalauniques).

En 476, c'est la fin de l'empire romain d'Occident.

D'abord membre d'un royaume d'Alémanie, l'Alsace est soumise au royaume des Francs après la bataille de *Tolbiac* (Zülpich) en 496.

Les Alamans ne restent pas très longtemps les maîtres de la région. En 496, après sa bataille contre les Alamans à *Tolbiac*, *Chlodovig* (Clovis), la fait passer sous la domination francique. Les populations alémaniques restent néanmoins sur place.

La légende raconte que, pour obtenir la victoire, Clovis avait fait la promesse d'adopter la religion catholique. Ce qu'il fit.

Le royaume des Francs est partagé sous les Mérovingiens en 511 ; l'Alsace va au royaume d'Austrasie, qui existe jusqu'en 771.

En 556 est créé un duché d'Alémanie (dont l'Alsace). Le nom d'Alsace apparaît au VII^{ème} siècle sous la forme latine *Alsatia* et sous la forme germanique *Elsass*.

De 640 à 740 existe un duché d'Alsace. L'Alsace est née.

Après 740, sous les Carolingiens, le duché d'Alsace disparaît.

En 800, Charlemagne, *Karl der Grosse* est couronné empereur.

L'empire de Charlemagne est partagé en 843 (traité de Verdun). L'Alsace est intégrée à la Lotharingie.

Par le traité de Meerssen (870), l'Alsace revient au royaume de Germanie.

L'Alsace est divisée en deux comtés :

- le Nordgau, qui deviendra la Basse-Alsace, ira aux Egisheim,
- le Sundgau, la Haute-Alsace, aux Habsburg.

En 923 est créé le duché de Souabe ou d'Alémanie dont fait partie l'Alsace. Il existe jusqu'en 1268.

Entre 917 et 930, invasions hongroises.

En 962 est créé l'Empire Romain Germanique qui existe jusqu'en 1806 (dont l'Alsace jusqu'en 1648).

En 1079, l'empereur Heinrich IV. confie le duché de Souabe, désormais appelé duché de Souabe et d'Alsace, à son gendre *Friedrich von Hohenstaufen*.

Son petit-fils monte sur le trône impérial sous le nom de Friedrich I., aussi appelé Barbarossa. Ce dernier fait construire à partir de 1153 un palais impérial (Pfalz) à Haguenau. L'Alsace devient centre politique et culturel et terre de prédilection «Kern und Herzland» sous le règne des Hohenstaufen.

Entre 1138 et 1254, les *Hohenstaufen* favorisent la création de villes et, ce faisant, donnent à l'Alsace sa physionomie urbaine. On comptera plus d'une cinquantaine de villes fortifiées.

Ces villes dépendent d'un seigneur ou d'un évêque. Certaines vont peu à peu obtenir leur immédieteté, die Unmittelbarkeit (les villes impériales, die Reichsstädte) et d'autres leur émancipation Strasbourg et Bâle (les villes impériales libres, die freien Reichsstädte) et introduire des réformes démocratiques. Ainsi, les bourgeois de Strasbourg mettent fin en 1296 à la domination de l'Evêque sur leur ville. Bataille de Hausbergen.

L'Alsace, partagée entre seigneurs et villes, s'achemine vers un morcellement territorial au profit notamment des comtes de *Pfirt*, des *Habsburg*, du prince abbé de *Murbach*, de

l'évêque de Strasbourg, des *Rappolstein* (Ribeaupierre), des *Lichtenberg*, des *Lützelstein* (La Petite Pierre), des *Fleckenstein*...

Une nouvelle dynastie émerge au niveau de l'Empire, celle des Habsburg. Les Habsburg sont possessionnés dans le Nord de la Suisse en Aargau, dans le Breisgau et dans le Sundgau alsacien. En 1273, le comte Rudolf von Habsburg monte sur le trône impérial. Il sera le premier d'une future et longue lignée.

En 1280 est installé à Haguenau un grand bailli impérial, *Reichlandvogt*, représentant de l'Empire en Alsace.

Une nouvelle organisation territoriale intervient, celle des Landgraviats de Haute et de Basse Alsace. L'évêque de Strasbourg prend le titre de *Landgraf* de Basse Alsace. Celui de la Haute Alsace revient à un *Habsburg*. Le pouvoir des landgraves sera plus théorique que réel.

En 1354, création de la Décapole, *der zehn Städtebund*, alliance de dix villes impériales (Wissembourg, Haguenau, Rosheim, Obernai, Sélestat, Colmar, Turckheim, Kaysersberg, Munster, Mulhouse qui quitte la Décapole en 1515, Landau qui l'intègre en 1512, Seltz sera membre brièvement de 1358 à 1418). Ces villes relèvent de la juridiction du grand bailli.

La Décapole survivra jusqu'à son annexion à la France. Elle est un groupement, une fédération dont l'objectif est le règlement des conflits pouvant les opposer à des tiers ou les diviser et de préserver leur immédiateté. Elle constitue une des premières manifestations d'une volonté politique commune et de solidarité dans l'espace alsacien.

A partir de 1356, l'empereur est élu.

En 1375, invasion des « *Engländer* », mercenaires bourguignons alliés aux Anglais.

En 1444, invasion des Armagnacs, « *die armen Gecken* », sous la direction du dauphin de France, futur Louis XI.

En 1482, rédaction définitive de la Constitution de la ville libre de Strasbourg, le *Schwörbrief*. Les nobles perdent leur pouvoir. Strasbourg devient une République.

En 1525, guerre des paysans (batailles de Lupstein, Saverne, Scherwiller).

Dès la fin du XVème siècle des ligues secrètes, les Bundschuh, constituées par le petit peuple

en lutte contre la noblesse et la bourgeoisie s'étaient formées. En 1525, cette agitation tourne à une véritable révolution appelée la guerre des paysans, der Bauernkrieg. L'insurrection a aussi une dimension religieuse protestante. Elle est écrasée dans le sang, notamment par le Duc de Lorraine et son armée. Il est question de près de 20 000 morts.

En 1528, première réunion des Etats d'Alsace, *die Landesstände*. Ils s'affirmeront par la suite.

C'est au XVIème siècle que les pouvoirs d'Alsace commencent véritablement à s'organiser. D'abord en Etats de Basse et de Haute Alsace, puis en Etats d'Alsace, der gesamtelsässische Landtag dont le rôle consiste à pallier le morcellement territorial par des réalisations communes (ordre public, harmonisation de la justice, réglementations diverses, de police, de salaires...). Ils envoient des députés aux Reichstage.

1618-1648, guerre de Trente ans. Arrivée des troupes de Mansfeld, des Suédois, des Impériaux, des Français. Désolation et ruines. L'Alsace perd plus de 40% de sa population.

La guerre de Trente ans fait suite à la déféstration de Prague. Elle commence par être une guerre de religion et se poursuit comme une lutte pour l'influence, le pouvoir et la domination en Europe de l'Ouest. Elle oppose d'abord l'empire resté catholique à ses princes et villes passés à la réforme. Elle oppose ensuite les Suédois, puis les Français aux Habsburg. Les traités de Westphalie de 1648 mettent fin à la guerre. La paix est signée à Osnabrück entre l'Empire et la Suède et à Münster entre l'Empire et la France. Les traités devaient assurer la paix, mais leur ambiguïté ne règlera rien en définitif. Jusqu'à cette date, l'histoire politique de l'Alsace est une histoire d'Allemagne, à partir de cette date elle va devenir une histoire de France.

1648-1870/71, l'Alsace française :

1648, traité de Westphalie : la France obtient les droits et territoires des Habsbourg en Alsace et la « préfecture », *die Reichslandvogtei* des villes de la Décapole, qui gardent néanmoins leur immédiate d'empire. Début de la présence politique française en Alsace.

L'Alsace est progressivement intégrée à la France. Création d'un Conseil souverain dont le rôle consiste à régler juridiquement la « réunion » de l'Alsace à la France. De 1648 à 1672, flottement, puis de 1673 à 1697, politique de réunion forcée. Les villes sont démantelées. Avec le traité de Nimègue de 1679, les villes sont purement et simplement annexées. En 1681, les seigneurs possessionnés en Alsace, même et surtout s'ils sont d'empire (Hessen-Darmstadt, ZweiBrücken...), doivent prêter serment d'obéissance au roi qui prend possession

des ses conquêtes en Allemagne. Il faudra encore 3 traités (Rijswijk 1697, Utrecht 1713, Rastatt 1714) pour que les droits du roi soient définitivement reconnus.

L'Alsace devient une province française. Le Rhin redevient frontière. Strasbourg est annexée en 1681, l'Alsace bossue en 1793, Mulhouse en 1798... La langue française commence à s'établir très lentement à côté de la langue allemande.

En 1787, création d'une assemblée provinciale.

En 1789, au moment de la Révolution, l'Alsace est divisée en deux départements : le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. La province d'Alsace disparaît.

En 1793, invasion de l'Alsace du Nord par les troupes autrichiennes. Politique de terreur et de francisation conduite par les révolutionnaires « français de l'intérieur », comme ils aiment à se nommer.

De 1815 à 1818, occupation de l'Alsace par les troupes alliées. Traité de Vienne et de Paris : l'Alsace perd Landau, mais reste française.

En 1870, guerre franco-allemande. Siège de Strasbourg et de Belfort. L'Alsace est occupée par les troupes prussiennes.

La guerre fait suite à la dépêche d'Ems, en 1870. La France déclare la guerre à la Prusse, mais les événements se retournent rapidement contre elle, notamment en Alsace du Nord (Wissembourg, Woerth, Reichshoffen). En 1871 est signé le traité de Francfort. La victoire offre l'occasion, de créer le IIème Reich. Il réunit les Etats allemands autour de la Prusse dont le roi est proclamé empereur.

1870/71-1918, l'Alsace allemande, 2ème période :

1871, malgré la protestation des représentants élus des régions annexées, l'assemblée nationale réunie à Bordeaux ratifie à une forte majorité la perte de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine, qui sont cédées à l'empire allemand et deviennent un *Reichland*. Le Rhin n'est plus une frontière. Les Alsaciens (re)deviennent des Allemands de plein droit.

Politique d'intégration et de (re)germanisation conduite par l'empire à laquelle les Alsaciens-Lorrains répondent par la protestation d'abord, puis par la participation et l'autonomisme ensuite. Le traité de Francfort prévoyait la possibilité d'opter pour la France, ce que firent

près de 130 000 Alsaciens en 1872, mais seuls 50 000 d'entre eux quittèrent effectivement la région comme cela était exigé.

1879, création d'une administration et d'une représentation régionale, *der Landesausschuss*.

1911, l'Alsace-Lorraine est dotée d'une Constitution, d'un Parlement, le *Landtag*, et d'un gouvernement et représentée au *Bundesrat* par trois voix.

1914-1918, première guerre mondiale. Les militaires disposent des pleins pouvoirs.

La guerre fait suite à l'attentat de Sarajevo. L'Autriche-Hongrie déclare la guerre à la Serbie, puis la Russie, la France et le Royaume-Uni à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie. L'Alsace est touchée dès les premiers mois, puis le front se stabilise sur la crête des Vosges. 1917, entrée en guerre des USA. Le 11/11/1918, l'armistice est signé à Rethondes.

1918 (octobre), autonomie complète de l'Alsace-Lorraine, qui devient un Etat fédéré.

1918 (novembre), la chambre basse du Landtag s'érige en Conseil National, *der Nationalrat*. Révolution, Conseils d'ouvriers et de soldats.

1918-1940, l'Alsace française, 2ème période :

1918 (novembre), entrée des troupes françaises.

1919, traité de Versailles. L'Alsace redevient française et le Rhin une frontière. Les Alsaciens sont réintégrés dans la nationalité française.

La réintégration dans la nationalité française n'est pas pleine et entière pour tout le monde. Elle se fait de façon sélective et décroissante, selon les degrés de non germanité, en catégories A, B, C et D. Les Altdeutsche sont expulsés de même que des Alsaciens jugés indésirables, en tout près de 120 000 personnes.

Ignorance du Conseil National et de la Constitution. (Re)départementalisation. Réactions alsaciennes : régionalisme, autonomisme, nationalisme et séparatisme.

1939, évacuation de Strasbourg et des communes frontalières (près de 400 000 habitants), principalement dans le Sud-Ouest de la France.

1939-1945, deuxième guerre mondiale.

La France entre en guerre en septembre 39 en compagnie de la Grande Bretagne en réaction à l'invasion de la Pologne par les troupes allemandes. Drôle de guerre. L'offensive allemande sur le territoire français ne dure qu'entre mai et juin 40. Un armistice est signé à Rethondes. Le théâtre des opérations se situe d'abord en Europe (URSS...), puis se mondialise (USA, Japon...). L'Alsace est surtout touchée en 44 et 45. Un armistice général est signé avec l'Allemagne le 8/5/45, puis avec le Japon.

1940-1944/45, l'Alsace allemande, 3ème période :

1940, l'Alsace est annexée de fait à l'Allemagne nazie. Elle est intégrée au *Gau Oberrhein*. Le Rhin n'est plus une frontière. Les Alsaciens deviennent des *Volksdeutsche*.

Retour de la plupart des évacués. Régime de dictature, d'épuration et de terreur. (Re)germanisation et défrancisation, *Gleichschaltung* et *Umschulung*. Lois raciales. Camp d'extermination, Holocauste.

1942, incorporation des Alsaciens dans l'armée allemande.

1944/45, la guerre en Alsace : nombreuses victimes et nombreuses destructions.

Depuis 1945, l'Alsace française et européenne :

1945, armistice. L'Alsace et les Alsaciens redeviennent français et le Rhin une frontière. Politique d'épuration et de (re)francisation forcée.

1949, première session et installation du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Le choix de Strasbourg, qui fait suite à une proposition britannique, est très symbolique d'une volonté commune de paix, d'une union dans la diversité et du triomphe de la raison et du droit sur la folie meurtrière et fratricide. Parce que dans cette ville historique se sont heurtés et affrontés les nationalismes français et allemand et parce que dans cette ville se sont aussi rencontrées et fécondées la culture française et par la culture allemande, la reconstruction ne pouvait que commencer à Strasbourg. A Strasbourg de relever le défi permanent qui consiste à demeurer pour l'Europe et le monde un symbole de démocratie, de vivre ensemble, de respect de l'altérité, de reconnaissance de la différence et de culture plurielle.

1972, création de l'Établissement Public Régional d'Alsace.

1979, élection du Parlement européen au suffrage universel direct installé à Strasbourg.

1986, élection du Conseil régional d'Alsace au suffrage universel direct installé à Strasbourg.

1992, approbation massive (en Alsace) du traité de Maastricht, le Rhin n'est plus une frontière. Première classes bilingues paritaires français-allemand dans l'enseignement public.



Rendez-nous l'Alsace

Mercredi 5 octobre, le député Laurent Furst était l'invité de l'ICA pour une conférence au sujet de sa pétition Rendez-nous l'Alsace qui à ce jour a recueilli plus de 13000 signatures dont un grand nombre de maires.

La démarche se propose de relancer l'idée portée en 2013 d'un Conseil d'Alsace et donc d'une sortie du Grand Est. Pourquoi ce qui a été jugé bon et utile pour l'Alsace en 2013 ne le serait-il plus aujourd'hui et demain.

Il est heureux qu'un député défende le retour au Conseil d'Alsace. Nous lui avons souhaité courage et ténacité.

Mais cela ne saurait être la seule initiative. L'ICA a pris la sienne. D'autres sont fortement souhaitées. Il faut élargir les démarches. Il en faut de nouvelles.

La réussite ne viendra pas sans une large demande.

Que toutes celles et tous ceux qui partagent le même souhait s'y mettent pour amplifier les pétitions (si chaque signataire en trouvait 10 autres, notamment des élus, un grand pas en avant serait réalisé), et aussi en constituant une task force, un groupe dépassant le cadre politique constitué pour mener à bien l'action.

Alsaciens, Alsaciennes l'avenir d'une Alsace constituée en institution politique propre est entre vos mains. Elle n'attend que vous pour battre la campagne. Pierre Klein

- Pour signer et faire signer la pétition du député Laurent Furst :
<http://www.rendeznouslalsace.fr/>
- Et pour celles et ceux qui soutiendraient plutôt une démarche non partisane (en dehors des partis) : <http://petitions.ica2010.net/>



Conférence de M. Laurent Furst



Au mercredi de l'ICA du 5 octobre 2016 - Rendez-nous l'Alsace, Laurent Furst, député.

Introduction à la conférence de Laurent Furst au mercredi de l'ICA du 5 octobre 2016.

L'initiative citoyenne alsacienne, un think tank, une Denkfabrik, s'est fixé pour objectif de faire émerger des demandes citoyennes, de faire des propositions, de travailler à un projet politique global pour l'Alsace, de contribuer au débat politique en Alsace, de promouvoir le principe de subsidiarité, l'idée européenne et le fédéralisme, le régionalisme aussi qui n'est pas pour elle un ethnisme, mais un démocratismes...

Dès sa création, elle lançait un Manifeste pour une rénovation de la démocratie française en faveur des Régions. Elle a été accompagnée en cela par un grand nombre de personnalités du monde politique, économique et culturel, notamment par feu le ministre André Bord qui rappelait à cette occasion qu'il avait fortement soutenu la réforme régionale proposée par le Général de Gaule en 1969.

C'est tout logiquement que nous avons soutenu l'idée d'un Conseil unique d'Alsace mise au référendum en 2013. Ce dernier aurait été approuvé par la majorité des Alsaciennes et des Alsaciennes si l'Alsace avait été prise comme une circonscription unique. En effet dans leur ensemble, ils ont voté à 58 % pour le oui. Cela n'a pas été conçu ainsi et le non l'a emporté. Les causes en sont connues, mais l'idée d'Alsace est sortie vainqueur de cet échec. Grande a été la prise de conscience !

Nous avons exprimé notre indignation quant à la fusion qui se préparait et l'avons justifiée. Après avoir lancé en 2014 un **Manifeste pour le respect de l'entité Alsace dans son espace actuel** au cours de l'année de l'élaboration de l'ACAL, nous avons lancé dès la création de cette dernière en 2015 un **Appel pour que l'Alsace retrouve une institution politique propre.**

Nous continuons à croire avec les milliers d'Alsaciennes et d'Alsaciens qui nous accompagnent dans notre démarche que ce qui était jugé bon pour l'Alsace en 2013, l'est encore aujourd'hui. Ce n'est pas trahir qui que ce soit. Bien au contraire ! C'est être fidèle à une conviction.

Nous ne comprenons pas pourquoi les porteurs du projet devant créer un Conseil unique d'Alsace et bon nombre de ceux qui l'ont soutenu se sont empressés de jouer la partie proposée par le gouvernement. Ces élus qui s'étaient exprimés en réunion contre la fusion auraient pu continuer à marquer leur désapprobation en démissionnant par exemple. **L'Alsace méritait une crise politique.** Beaucoup le pensent sans toujours le dire. Cela aurait généré un véritable débat et après ce dernier une nouvelle consultation populaire et de nouvelles élections régionales auraient permis de repartir sur de bonnes bases démocratiques. Il n'en a rien été.

D'aucuns, élus, institutions et organisations diverses ont rejoint le mouvement à leurs cœur défendant. D'autres, plus allègrement, pas toujours désintéressés d'ailleurs. D'autres enfin croyant aux économies et aux possibilités nouvelles que génèrerait la fusion. Déjà, on nous annonce un surcoût de 50 millions lié à la fusion. Il semble bien aussi que l'on a ajouté une couche supplémentaire au mille-feuille, les anciennes structures n'ayant pas vraiment été dissoutes.

Le 1er janvier 2016 l'Alsace a perdu son Conseil régional. L'Alsace ne constitue plus une Collectivité régionale. Malgré les faibles pouvoirs et moyens dont elle disposait, cette dernière nous manque avant tout parce qu'elle conférait à l'Alsace une existence politique et lui donnait corps. Nous le déplorons fortement. Mais nous ne nous résignons pas. Mettons à profit ce que la réforme a provoqué, à savoir une réelle prise de conscience.

Ce que la loi a fait, elle peut le défaire. Ce que la loi a mal fait, elle peut le faire en mieux ! Rappelons que les électeurs Corses avaient rejeté par référendum la création d'un Conseil unique. Or un tel Conseil regroupant la Collectivité territoriale de Corse et les deux Conseils départementaux de Corse va être créé par la loi.

A nous citoyens d'Alsace d'engager ce combat en faisant d'une part apparaître **une très forte demande citoyenne** et d'autre part en obtenant de la classe politique alsacienne qu'elle le mène au sein du Parlement.

Pourquoi avons-nous besoin d'une institution politique propre, d'un Conseil régional d'Alsace avec des pouvoirs et des moyens conséquents.

Bien entendu pour satisfaire au plus près les besoins propres à l'Alsace et gérer par nous-mêmes les intérêts particuliers de la région, mais avant tout c'est pour construire ou reconstruire l'identité alsacienne.

Que l'on nous comprenne bien. Nous ne sommes pas opposés aux coopérations avec nos partenaires de Lorraine et de Champagne-Ardenne. Ce serait idiot. L'Alsace n'est pas une île ni un « finistère ». Elle ne peut vivre en autarcie. Elle ne se suffit pas à elle-même. Son avenir se situe autant dans son identité propre que dans l'ouverture aux autres... à 360 degrés. Mais comme dit le philosophe, on s'ouvre d'autant mieux aux autres, que l'on est d'abord soi-même ?

Nous saluons avec grand plaisir toutes les initiatives qui travaillent à la création d'une institution politique propre à l'Alsace et les soutenons volontiers si elles participent de notre philosophie politique.

Nous sommes heureux ce soir de pouvoir accueillir M. le député Laurent Furst qui a accepté de nous entretenir du sens de sa démarche Rendez-nous l'Alsace. Nous l'en remercions et lui souhaitons courage et ténacité pour la suite des opérations.

Pierre Klein